



Mise en œuvre du protocole sanitaire au lycée Max LINDER

Novembre 2020

Mise en œuvre du protocole sanitaire au Lycée Max Linder

1)	Pı	éambuleéambule ambule managaran da sa	. 2		
2)	A	ccueil et circulations	. 2		
1		Conditions d'accueil des élèves et des personnels à l'entrée du lycée	. 2		
2	2.	Modalités d'accueil des élèves et des personnels à l'entrée du lycée	. 2		
3	3.	Circulations	. 2		
3)	Fo	onctionnement pédagogique	. 3		
1		Salles banalisées	. 3		
2	2.	Salles spécialisées (informatique, sciences expérimentales, arts plastiques, audiovisuel)			
3	3.	Médiathèque	. 3		
2	١.	EPS	. 3		
4)	Se	ervices annexes			
1		Restauration			
2	2.	Internat	. 4		
ΑN	ANNEXE I : Plan général de circulation				

1) Préambule

Ce protocole est issu des réflexions menées lors des commissions mixtes. Il est une déclinaison des protocoles sanitaires (Education Nationale et région Nouvelle-aquitaine) qui servent de cadre pour la réouverture des établissements scolaires. Il fait suite au protocole établi en juin 2020. Il est évolutif et sera modifié ou précisé au cours du temps, en fonction des directives ministérielles nationales mais aussi des constats réalisés lors de sa mise en œuvre.

Cette version est présentée à la CHS du 03/11/2020.

2) Accueil et circulations

1. Conditions d'accueil des élèves et des personnels à l'entrée du lycée

- Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants au lycée en cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre au lycée. Les familles informent rapidement l'établissement.
- Le port du masque est obligatoire dès les abords de l'établissement et dans tous les espaces du lycée.
- Le lavage des mains au savon est obligatoire avant l'entrée en classe. A défaut, du gel hydroalcoolique peut être utilisé.

2. Modalités d'accueil des élèves et des personnels à l'entrée du lycée

- Un AED est positionné à l'entrée. Il vérifie que les élèves portent un masque (le lycée en fournira en cas d'oubli). Du gel hydro alcoolique est à disposition.
- Ils se lavent les mains dans les sanitaires ou à la rampe à eau installée par la région.

3. Circulations

- Un sens de circulation est établi dans les bâtiments (cf plan Annexe I) matérialisé dans l'établissement par une signalétique.
- Des distributeurs de gel hydro alcoolique rechargeables sont répartis dans les bâtiments.
- Le port du masque est obligatoire pour tous.
- Les couloirs et escaliers sont nettoyés et désinfectés une fois par jour, les points de contact (rampes, interrupteurs, boutons d'ascenseur, ...) plusieurs fois par jour.
- Les sanitaires sont désinfectés tous les jours. Les distributeurs de savon sont rechargés régulièrement, le séchage des mains s'effectue à l'air libre. Les sanitaires seront aérés en continu.
- <u>NB</u>: en cas d'incendie, le plan d'évacuation déjà en vigueur prévaut aux circulations mises en place dans ce protocole.

3) Fonctionnement pédagogique

1. Fonctionnement général

Suite aux annonces de M. le Ministre, les effectifs sont allégés dans les lycées. Nous adoptons donc un fonctionnement hybride dès le lundi 9 novembre. Seule la moitié des élèves de chaque classe sera accueillie au lycée chaque jour, l'autre partie préparant à domicile les cours du lendemain sur le modèle de la classe inversée. L'alternance est quotidienne. Les jours de présence de chaque élève sont matérialisés sur Pronote.

2. Salles banalisées

- Les sols, tables, chaises et points de contact sont nettoyés et désinfectés de manière approfondie en fin de journée. Un désinfectant virucide est utilisé.
- Les salles sont aérées (ouverture des fenêtres) 15 minutes à chaque intercours par les enseignants.
- Les poubelles sont équipées de sacs et sont vidées tous les jours. Le tri sélectif est suspendu jusqu'à nouvel ordre.

3. Salles spécialisées (informatique, sciences expérimentales, arts plastiques, audiovisuel)

Le protocole suivi dans les salles banalisées s'applique aux salles spécialisées. S'ajoutent à ces consignes :

- Le matériel (clavier, souris, matériel de TP, ...) est désinfecté entre chaque utilisateur.
- Les manipulations effectuées par le professeur sont privilégiées.

4. Médiathèque

- Un distributeur de gel hydro alcoolique est à disposition à l'entrée de la médiathèque.
- Un marquage au sol matérialise la distanciation physique devant les bureaux des professeursdocumentalistes, ainsi que le sens de circulation dans la médiathèque (cf plan Annexe I).
- Les usagers ne se servent plus dans les rayonnages, seuls les professeurs-documentalistes manipulent les ouvrages.
- Les élèves sont installés à 2 par table (4 sur la grande table). Seul un poste informatique sur deux est accessible.

5. EPS

- Les activités de basse intensité et en extérieur sont à privilégier.
- Les sports et activités de contact sont proscrits. Les sports collectifs sont permis en aménageant les situations d'apprentissage (aucun contact).
- Les douches du gymnase seront neutralisées, les élèves viennent en tenue de sport dès le matin quand ils ont cours d'EPS dans la journée.
- Une distanciation physique de 2 mètres est respectée durant les activités.
- Aération de la pièce obligatoire.
- Le lavage des mains doit être fait régulièrement.
- Des gourdes individuelles doivent être apportées par les élèves.
- Le matériel est désinfecté après utilisation.

4) Services annexes

1. Restauration

- Les usagers suivent le sens de circulation. Un marquage au sol et des barrières matérialisent la distanciation physique dans les files d'attente.
- Le port du masque est obligatoire jusqu'au moment du repas.
- Le lavage des mains est obligatoire à l'entrée de la restauration scolaire. Un distributeur de gel hydro alcoolique est à disposition aux sorties.
- Le contrôle des accès est réalisé par cartes individuelles.
- La salle de restauration est aérée en continu pendant les repas.
- Une place sur deux a été neutralisée afin de respecter la distanciation entre élèves.
- Les pichets d'eau seront supprimés (contact), les élèves doivent apporter une gourde.
- Les horaires de passage sont décalés afin de limiter le brassage :

Niveau	Horaire de début de passage
Collégiens	11h15
1 ^{ère}	11h40
Terminale - BTS	12h15
2 ^{nde}	12h50

2. Internat

- Les élèves internes sont sensibilisés aux gestes barrières liés au lieu de vie.
- Des distributeurs de gel hydro alcoolique sont disponibles à chaque étage.
- Les mesures sont détaillées dans l'avenant au règlement de l'internat.

Les chambres:

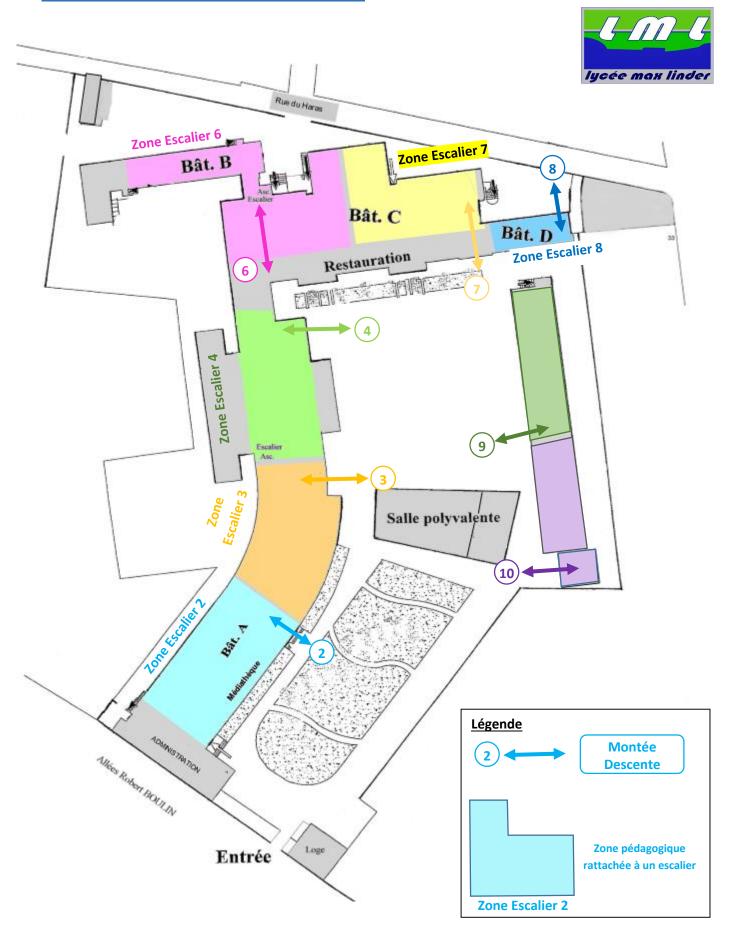
- Quatre élèves sont accueillis par chambre. Un réaménagement a été effectué pour respecter la distanciation physique (box personnels). Seuls les élèves occupants et les AED peuvent pénétrer dans les chambres.
- Un nettoyage est effectué chaque jour.

Les espaces collectifs :

- Le port du masque est obligatoire en tous lieux (sauf chambre).
- Les espaces collectifs sont accessibles sous réserve de respect des gestes barrières.

ANNEXES

ANNEXE I : Plan général de circulation



CONSIGNES DE CIRCULATION

• Les entrées et sorties d'un bâtiment se font par un escalier associé à un groupe de salles. Se référer au plan joint.

Pour entrer et sortir dans un bâtiment, l'élève doit emprunter un escalier précis en fonction de l'emplacement de sa salle.

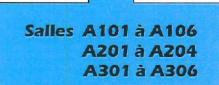
Aux intercours

Les élèves peuvent emprunter dans un sens comme dans l'autre le couloir pour se rendre dans une salle de cours d'un même étage. Pour changer d'étage, ils empruntent l'escalier affecté à la salle dont ils sortent.

 Aux récréations, lors de la pause méridienne et lors des heures de trou dans l'EDT

Les élèves sortent du bâtiment par l'escalier affecté à leur salle. Aucun élève ne reste dans les étages. Seuls les rez-de-chaussée sont accessibles. Le stationnement dans les étages est interdit sauf au moment de rentrer en cours, comme l'indique déjà le règlement intérieur.

ACCÈS BÂT A



ESCALIER 2 ACCÈS BÂT B & C



ESCALIER 6 ACCÈS BÂT E



ESCALIER 9

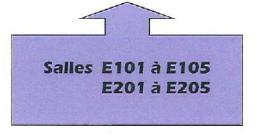
ACCÈS BÂT A



ESCALIER 3 ACCÈS BÂT C

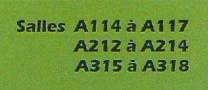


ESCALIER 7 ACCÈS BÂT E

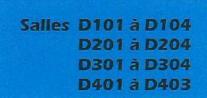


ESCALIER 10

ACCÈS BÂT A



ESCALIER 4 ACCÈS BÂT D



ESCALIER 8